

F_F**EXAIPR03**

FOURMOND Formation
yapamacha@free.fr
06 12 43 38 86

Examen AIPR Concepteur Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux

Public

Concepteurs de collectivités, de bureaux d'études, d'entreprises de travaux ou d'exploitations de réseaux

Objectifs

- Passer l'examen AIPR Concepteur proposé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Contenu

Le QCM se compose de 40 questions tirées de la plate-forme nationale <https://enqueteur.qcm.dict.developpement-durable.gouv.fr>

Chaque question ne dispose que d'une bonne réponse.

L'examen comporte 10% de questions « prioritaires ».

Les scores applicables sont :

- - Réponse bonne : + 2 points
- - Réponse « je ne sais pas » : 0 point
- - Réponse mauvaise : - 1 point pour une question non prioritaire, ou - 5 points pour une question prioritaire

Pour réussir, le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en, au plus une heure, et obtenir au minimum 60% du total de point c'est-à-dire 48 points sur 80.

Pré-requis

Aucun, mais la formation préparatoire « AIPR Concepteur » est très vivement recommandée pour maximiser ses chances de réussite.

Se munir OBLIGATOIREMENT d'une pièce d'identité lors de l'examen.

Méthodes et moyens pédagogiques

Rappel des points clés de la réforme en amont de l'examen.

Modalités d'évaluation

Le QCM se déroule sur une tablette connectée à la plateforme Ministérielle via internet.

Les personnes ayant des difficultés en lecture ou avec l'informatique seront accompagnées lors du passage de l'examen.

Information à recueillir lors de la convocation de façon à anticiper l'organisation.

Une attestation de compétences ou d'échec relative à l'intervention à proximité des réseaux sera établie pour chaque candidat.

Intervenant

Expert

Organisation

Durée : 1/2 journée

Lieu : Romorantin

ou dans vos locaux

(Logistique à prévoir dans ce cas)

Coût pédagogique : 50 € HT/personne

60 € TTC/personne

Effectif maximum : 10 personnes

Devis sur demande pour une session intra ou dans vos locaux

Délai d'accès

Dates à fixer dans un délai de deux mois suite à prise de contact.

Accueil des personnes en situation de handicap

Locaux classés en catégorie 5 et disposant d'un accueil.

Année

2020